

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 Juillet 2025

Nom de l'association : Dojo Dornois

Adresse du siège social : 58390 DORNES

E-mail : dojodornois@gmail.com

Le 19 Juillet 2025, à Dornes, les membres du comité directeur de l'association Dojo Dornois se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

Il a été établi une feuille de présence signée par les membres en leur nom propre ou en tant que mandataire avec un pouvoir valable. Celle-ci est annexée au procès-verbal.

L'assemblée était présidée par Jordan LOUDENOT, Président de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, Lucile CHAMPAGNE, Secrétaire de l'association.

Plus de la moitié des membres du comité étaient présents. L'assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément aux statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par la secrétaire de séance :

- changement de la date de clôture des comptes.

À l'issue du débat, la secrétaire a mis au vote cette décision. Cela a été voté à l'unanimité.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Dornes, le 19 Juillet 2025

Président de séance

Secrétaire de séance



DOJO DORNOIS
1 Pl. de la Mairie - 58390 Dornes
dojodornois@gmail.com
06 07 13 91 78
Club enregistré à la FFJDA sous le
n° CE 08 58 067 0
Agrément Jeunesse et Sport n° 5805 471
SIRET 58390 1224 1000 913
N° RNA W56320920